



L'essentiel du CE Orange France Siège

Ordre du jour Janvier 2017

Déclaration préalable	1
ASC 2017 : Vos prestations en danger	1
DNGP : Projet d'organisation	2
Pro / PME : Création d'une direction métiers	4
PVM et PVV : Bilan des paiements.....	4

Déclaration préalable

En ce début d'année, la délégation CFE-CGC vous présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux.

- Des vœux pour un dialogue social moderne dans le respect des instances et de leurs prérogatives.
- Des vœux de respect de la CFE-CGC en tant que 1ère organisation sur notre périmètre OFS.

Ces vœux-là passent d'abord par le respect du droit, des accords, des instances et des élus.

L'année 2016 était prometteuse : les engagements pris devant l'instance ont été tenus, les journées d'accueil des nouveaux arrivants ont vu le jour, le CE a enfin eu ses locaux tout comme les IRP ...

Mais les derniers mois de l'année ont été plus que décevant.

Devons-nous vous rappeler le dossier « Reprographie » ? Le dossier « fermeture des Mobistores » ? Pour ne citer que ces 2 exemples et sans vouloir faire une liste à la Prévert de nos déceptions de 2016 qui s'est clôturée en toute beauté lors de la séance du 16 Décembre :

Le président de séance qui refuse une demande de suspension de séance des élus CFE-CGC sous prétexte de démocratie! Mais visiblement les principes démocratiques ne s'appliquent pas aux élus de la CFE-CGC.

En ce début d'année 2017, nous constatons à nouveau des dérives dans le dialogue social :

- Une DO qui communique des infos de son CE directement à certains de nos ouvriers-droits ?
- Des documents transmis aux élus du CE 24h avant la séance ! (j'en profite pour vous rappeler que la loi précise un délai de 3 jours)
- Une présidente de CHSCT qui nie le vote d'une résolution pour obtenir un avis contre le souhait des élus

Peut mieux faire !

Nous vous invitons à innover... faites de vos atouts des avantages.

Certes les dysfonctionnements humains sont plus complexes à résoudre que les dysfonctionnements techniques, mais l'analyse de ses erreurs est une source riche d'enseignements

Retrouvez la [déclaration préalable](#)

ASC 2017 : Vos prestations en danger

✓ Vote des budgets

Les prestations ASC

ASC : Activités Sociales et Culturelles Ce sont toutes les prestations que vous offre votre CE, grâce au travail des élus CFE-CGC : Remboursement sur Facture pour les vacances, le sport, les chèques vacances, les vacances enfant, Noël ...

Les prestations ASC c'est **vosre célébrissime « Compte Tatou »**

Le contexte

Comme chaque mois les budgets sont présentés et commentés en séance : Budget ASC et Budget Fonctionnement.

En cours d'année les modifications apportées donnent lieu à un vote pour approbation des prévisions budgétaires.

Mais en début d'année, pour pouvoir utiliser ces budgets, le budget prévisionnel de l'année doit impérativement être voté.

Le budget ASC : c'est le budget nécessaire pour mettre en œuvre le programme ASC voté fin 2016 et vous permettre d'utiliser en toute liberté votre compte Tatou. Près de 97% de ce budget vous est redistribué, avec des frais de gestion parmi les plus bas des 19 CE de l'UES

Le budget fonctionnement : c'est le budget nécessaire pour faire fonctionner le CE Il regroupe par exemple les frais d'avocat, les frais d'expertise, la documentation et la formation de vos élus, les frais bancaires, frais postaux et plus près de vous : les frais inhérents à l'hébergement de notre site internet, les frais du local CE comme l'abonnement Internet ou les capsules de café qui sont à votre entière disposition, les moments de convivialité comme la galette en début d'année....

Ce qu'il s'est passé

Vos élus CFE-CGC ont trop bien travaillé en 2016 : grâce à leurs actions diverses (en justice, en négociation avec la direction, ...) c'est près de **2 millions d'euros récupérés** et proposés en redistribution auprès de tous les ouvriers-droits dans le budget, soit **plus de 500€ par salarié !**

C'est trop, beaucoup trop pour les élus CFDT, CGT, SUD et CFTC. Alors que la gestion des comptes est saine et transparente (l'expert-comptable ne tardera pas à présenter le bilan 2016, ce sera une preuve supplémentaire) les autres élus en ont décidé autrement : ils nous reprochent un manque de transparence !

Vote des élus : **BUDGETS REJETES**

Budget ASC

- Pour : 6 [CFE-CGC : 6]
- Abstention : 1 [CFTC : 1]
- Contre: 6 [CFDT : 3, CGT : 1, SUD : 2]

Budget Fonctionnement

- Pour : 6 [CFE-CGC : 6]
- Abstention : 6 [CFDT : 3, CFTC : 1, SUD : 2]
- Contre: 1 [CGT : 1]

**les abstentions sont comptabilisées en vote contre*

Les conséquences

Le CE n'a plus les moyens de fonctionner : nous n'avons plus la possibilité d'engager des dépenses ni de payer les prestataires.

Nous nous sommes vu, malheureusement, dans l'obligation de :

- ⊗ Fermer le site internet du CE
- ⊗ Fermer le local du CE

La conséquence immédiate est de vous priver de votre compte Tatou

Analyse de la CFE-CGC

Le succès des ASC du CE OFS, programme proposé par les élus CFE-CGC, attise les convoitises et les envies !

Depuis deux ans, vous plébiscitez notre programme pour sa simplicité et sa transparence. Les élus CFE-CGC sont les seuls à régulièrement défendre vos intérêts : par ses diverses actions en justice, c'est près de 2 M€ de budget ASC supplémentaires à redistribuer : **500€ de plus par salarié !**

Mais 2017 est également une année électorale pour tous les représentants du personnel... les ouvriers-droits sont les otages de cette bataille électorale.

Au sein du CE OFS, la CFE-CGC représente 6 voix sur les 13 il nous manque une voix pour défendre sereinement vos intérêts !

Retrouvez le [1^{er} tract](#) sur ce dossier et n'hésitez pas à le diffuser à vos collègues.

DNGP : Projet d'organisation

✓ Poursuite de l'information en vue d'une consultation

Les échanges ont eu lieu sur deux séances : la séance extraordinaire du 19 Janvier et la séance ordinaire du 26 Janvier

Les travaux intenses et réguliers avec la commission ont permis d'éclairer les enjeux, d'avancer sur la clarification de l'organisation et des missions de chaque direction. L'organisation fine (niveau service) fait encore l'objet d'ajustement à l'initiative soit de la direction soit de la commission (suite aux retours salariés).

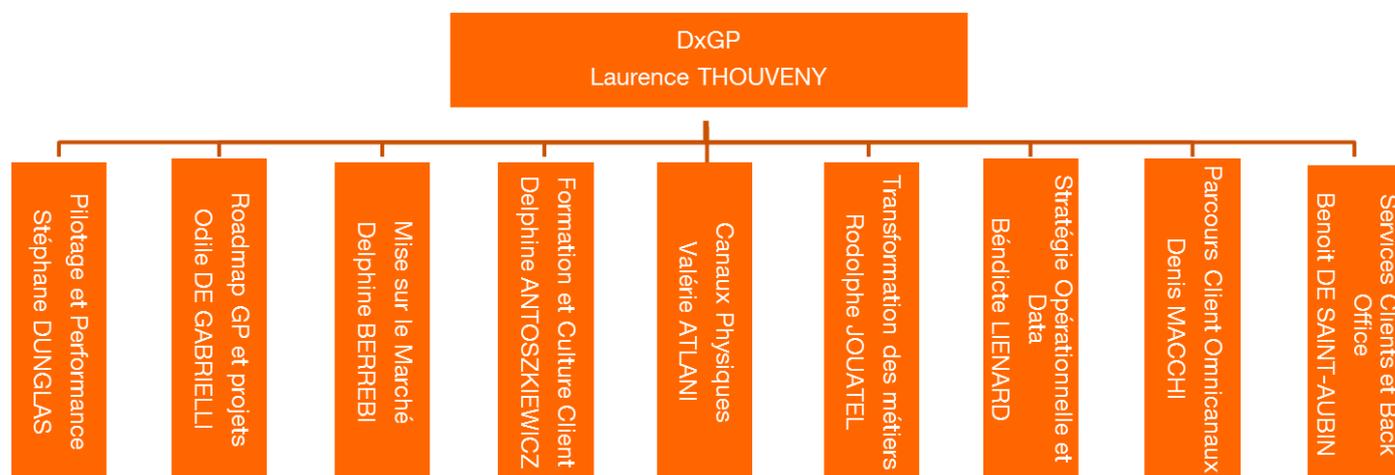
L'accompagnement des salariés fait l'objet de la plus grande attention de la part des élus et de la commission. la population des managers, particulièrement impactée par cette réorganisation, est particulièrement observée.

La direction rappelle que tous les salariés auront un poste dans la nouvelle organisation.

A l'exception de certains managers perdant leur fonction managériale (mais à qui un ou plusieurs postes seront proposés), les salariés ne changeront pas d'activité. De très bons principes, dont il convient toutefois de vérifier la déclinaison opérationnelle !

A la demande de la commission, l'équipe en charge de ce projet de réorganisation, organise régulièrement des conférences téléphoniques (2 depuis l'ouverture du dossier en CE en décembre) à destination de tous les salariés et cela afin de décharger les lignes managériales intermédiaires et de garantir la transparence de l'information.

les chefs de projet du futur CoDIR de la DxGP sont maintenant connus :



Les chefs de projet de l'entité « Digitale », rattachée à la Direction Digitale et Marketing Grand Public, seront connus courant Février. La chef de projet de cette entité est Virginie DOMINGUEZ

Les deux RH sont :

- Isabelle CHEVERRY-SETTON pour la DDMGP
- Béatrice DE LAGREVOL pour la DxGP

Les futurs membres des CoDIR des sous-directions de DxGP et de la direction digitale seront connus d'ici le prochain CE (23 Février)

Mais à ce stade de l'instruction du dossier, de nombreux points restent encore à travailler :

- Les interactions entre les différentes entités restent à préciser, ainsi que les gouvernances
- la concrétisation des gains de simplifications attendus ; ce travail va s'appuyer sur l'analyse de use case :
 - ① Conception d'une offre et parcours associé
 - ② Refonte d'un parcours
 - ③ Evolution d'un actif digital
 - ④ Evolution des modalités de traitement d'un cas client
 - ⑤ Animation performance commerciale d'un canal
 - ⑥ Animation performance expérience client
 - ⑦ Lancement saison
- les ajustements d'affectation individuelle
- la démarche RPS

Analyse de la CFE-CGC

Les mesures d'accompagnement proposées respectent certes les accords mais ne sont en aucun cas innovantes ni suffisantes. Des efforts doivent se poursuivre sur l'accompagnement des salariés impactés et la communication doit être clarifiée.

Deux séances de partage ont déjà eu lieu avec vos élus CFE-CGC sur Orange Village les 2 et 7 Février.

A noter dans vos agendas :

Nous viendrons à votre rencontre sur le site de **Toulouse Bonnefoy le 22 Février 2017** pour 2 séances d'information **11h-13h et 14h-15h Salle NOUGARO TOUTAIN**

D'autres dates seront bientôt programmées sur nos différents sites. En attendant vos élus CFE-CGC et membres de la commission ad hoc, [Anne Lefrans](#), [Marie-Annick Pitallier](#), [Christophe Rabier](#), sont à votre disposition.

Pro / PME : Création d'une direction métiers

✓ Point à date sur la conduite du projet

Le contexte

La réflexion a été amorcée au S1 2016, autour de nombreux chantiers de réflexions, dans un objectif de renforcement et de simplification des directions métiers. Suite à l'arrivée de Pierre CLEMENT, des études complémentaires ont été menées au S2 2106 afin de renforcer les visions macro de cette organisation.

Les résultats 2016 sont bons, mais les enjeux de la satisfaction client ne sont pas encore au rendez-vous. Cela représente un risque majeur et nécessite une évolution et une transformation des métiers.

La GPEC des équipes projette également de nombreux départs et la multicanalité devient prépondérante, avec la place du Digital dans la relation client.

Les objectifs

- Renforcer, professionnaliser et simplifier les fonctions de « Directions métiers » pour répondre aux enjeux.
- Etre en soutien et en anticipation pour les Directions marché
- Assurer une cohérence de traitement des clients Pro/PME
- Garantir les compétences nécessaires

Le scénario envisagé

Création des deux directions qui travailleront en étroite collaboration entre elles et avec les équipes marketing d'OBS, et qui s'appuieront sur les différentes fonctions support de DEF :

- Une direction métier Pro/PME
- Une direction opérationnelle des marchés Pro/PME
- Avec un maintien des équipes en région, sans déménagement physique des personnes.
- Pour les Fonctions support Pro Pme (RH, CDG) : elles seront rattachées à DEF, mais resteront dédiées à Pro Pme. En théorie donc, sur le terrain, rien ne change pour ces équipes...

De nouveaux chantiers pour définir l'organisation cible détaillée seront organisés et les porteurs de ces 12 thématiques seront prochainement nommés. Ces nouveaux chantiers feront suite aux premiers chantiers qui eux avaient pour objectif une réflexion très large sur l'activité afin de « débrouillasser » le terrain. Une mise en œuvre sur le S2 2017 est à envisager.

Analyse de la CFE-CGC

Les salariés ont participé nombreux et se sont investis fortement dans les premiers chantiers initiés en 2016. Il y a eu peu de communication sur le 2ième trimestre 2016, les salariés sont inquiets de n'avoir aucun retour sur les réflexions d'organisation. Les élus de la CFE-CGC alertent sur la situation de ces équipes et demandent une communication rapide tant à l'AG PRO, qu'à l'AG PME pour informer les salariés des différentes étapes à venir.

De même, le changement de scénario en cours de route avant même que les chantiers ne soient restitués aux salariés et aux élus ne nous rassure pas sur la gouvernance de ce projet et la façon dont il va être mis en œuvre. Nous restons donc très vigilants sur ce dossier.

Prochaines échéances : CHSCT le 13/02/17 puis ouverture de l'information/consultation au CE du 24/03/17.

N'hésitez pas à contacter nos élus pour leur faire part de vos remarques et questions : [Franca Lostys](#), [Issam Banabila](#) et [Beth Dawson](#)

PVM et PVV : Bilan des paiements

✓ Séance extraordinaire du 19 Janvier

Les élus CFE-CGC, ont demandé la tenue d'une séance extraordinaire pour partager en séance les bilans PVM et PVV. Les différents dossiers de réorganisation présentés en séance s'appuient sur des éléments de rémunération (PVM et PVV) dont nous n'avons pas les éléments pour en mesurer les impacts.

Le principe de la PVM

La PVM est constituée de 3 composantes indépendantes et qui s'additionnent :

- Ma contribution Individuelle : 60%
- Mon entité : 20%
- Part Division / Groupe : 20%

Les chiffres clefs de la PVM

- Les % moyens sur notre périmètre :

- a. Dbis : 7,8%
 - b. E : 11,8%
 - c. F : 16,8%
 - d. G : 24,9%
- Compte tenu des écarts déjà constatés sur les rémunérations moyennes Hommes / Femmes, ces écarts se retrouvent directement dans les montants moyens perçus Homme / Femme, avec des hommes toujours supérieurs en montant, quelle que soit la bande.

Les chiffres clefs de la PVV

154 salariés concernés, répartis sur 3 entités (DMGP, DEF, DCGP)
Des pourcentages moyens qui vont de 22% à 46%

Analyse de la CFE-CGC

Les élus CFE-CGC déplorent que les objectifs ne soient pas communiqués en amont du semestre et que les données sur le réalisé ne soient pas plus transparente avec uniquement des % d'atteinte de l'objectif communiqué.

Même si la direction considère que ces bilans ne sont pas des prérogatives d'un CE, les salariés doivent pouvoir contrôler leur rémunération (dont la PVM et la PVV sont partie intégrante) et par conséquent avoir à disposition les éléments nécessaires. Par ailleurs la rétribution fait partie des prérogatives d'un CE !

Au S1-2016, les résultats du baromètre social sont apparus dans la PVM, ce qui nous apparaît comme un conflit d'intérêt pour les managers et qui vient fausser les résultats du baromètre social. Preuve en est les résultats des enquêtes SECAFI qui ne reflètent absolument pas les tendances du baromètre.

Nous regrettons le manque de transparence et la totale opacité sur ces éléments de rémunération.

La CFE-CGC reste la seule organisation qui exige de la Direction la transparence sur les données des parts variable pour que n'importe quel salarié puisse contrôler sa rémunération. Mais nous sommes bien seul dans ce combat ...

Pour retrouver tous les documents présentés en séance  [accédez à Alfresco*](#)

**l'accès à la base Alfresco est réservé à nos adhérents*

Prochaine Réunion du CE Orange France Siège : 23 février 2017

Vos
représentants
CFE-CGC
Orange
au CE
Orange France
Siège

Élus CFE-CGC

- Laurence CLOIX – 06 42 30 19 46
- André LECOUBLE – 06 32 95 87 13
- Franca LOSTYS – 06 70 40 82 24
- Xavier PODEVIN – 06 87 60 86 75
- Christophe RABIER – 06 72 95 72 57
- Laurence DALBOUSSIÈRE – 06 30 55 59 97
- Marie-Annick PITALLIER – 06 74 00 70 42
- Philippe BESSINE – 06 72 08 04 31
- Anne LEFRANS – 06 07 95 00 09
- Fatima HAMADI – 06 73 71 94 33
- Catherine REYDY – 06 76 41 01 20

Représentant syndical

- Kathleen BEAUDE – 06 72 91 50 54

Commissions

- Formation Professionnelle : Christophe RABIER
- Activités Sociales et Culturelles : Laurence CLOIX
- Economie & Evolutions des marchés : Christophe RABIER
- Aide au logement : Anne LEFRANS
- Risques Psycho Sociaux : Marie-Annick PITALLIER
- Restauration : André LECOUBLE

Membres du bureau

- Secrétaire : Xavier PODEVIN
- Trésorier : André LECOUBLE
- Secrétaire Adjointe : Laurence DALBOUSSIÈRE

Un syndicat pour qui je compte et sur lequel je peux compter.



Retrouvez nous sur <http://www.cfecgc-orange.org/orange-france-siege>
CFE-CGC Orange - 12, rue Saint Amand – 75015 Paris Cedex 15